

Conférence de presse du 31 mars 2023 sur le référendum contre le projet LPP 21

Katharina Prelicz-Huber, présidente nationale du SSP, conseillère nationale LES VERT-E-S

Au niveau du discours, tous les camps politiques s'accordaient sur le point suivant: dans l'ensemble, les femmes touchent des rentes LPP inférieures de 30% et des rentes de vieillesse inférieures de 50% à celles des hommes. C'est pourquoi il est urgent d'améliorer les rentes des femmes ainsi que celles de toutes les personnes touchant des bas salaires. Pendant la campagne de votation concernant le projet «AVS 21», la promesse selon laquelle on voulait s'atteler à ce problème par le biais de la révision du 2^e pilier a été continuellement répétée. Mais avant cette étape, il fallait que les femmes contribuent à la stabilisation des finances au moyen de l'élévation de leur l'âge de retraite.

Nous avons sur la table un compromis échafaudé par les partenaires sociaux, sur lequel nous devons délibérer et qui avait été repris par le Conseil fédéral. On nous a dit que ce compromis remplissait les conditions fixées, à savoir qu'il permettait de maintenir le niveau des rentes pour tou-te-s, malgré la baisse du taux de conversion, et qu'il allait générer immédiatement des rentes plus élevées pour les personnes touchant des bas salaires, parmi lesquelles figurent de nombreuses femmes. Ce compromis, dans lequel on a cherché une solution équilibrée, a été mis en lambeaux lors des délibérations parlementaires.

En effet, une majorité a adopté un projet de démantèlement coûteux, qui ne tient pas les promesses faites préalablement. C'est un projet indigne! Pour la plupart des personnes, y compris pour les jeunes, la réforme votée par le Parlement signifie qu'il faudrait verser davantage de cotisations pour toucher des rentes réduites, alors que les rentes des caisses de pensions ont régulièrement baissé au cours des dernières années.

Cette réforme présente certainement aussi quelques points positifs: Ainsi, il n'y aurait plus que deux taux de cotisation à l'avenir, ce qui rendrait les travailleurs-euses âgé-e-s moins chers pour les employeurs et donnerait moins de raisons de ne pas les engager. En outre, une part un peu plus importante du salaire serait dorénavant assurée et un plus grand nombre de personnes – celles touchant de bas salaires ou travaillant à temps partiel ainsi que beaucoup de femmes – seraient dorénavant affiliées à une caisse de pensions. A première vue, cette intention est bonne, car c'est d'abord l'affiliation et le versement de cotisations à une caisse de pensions qui permettent à l'assuré-e de maintenir de manière appropriée son «niveau de vie antérieur», selon la garantie ancrée dans la Constitution. Mais à quel prix?

Toujours et encore, seul un tiers des personnes partant à la retraite peuvent continuer à maintenir leur «niveau de vie antérieur», tandis qu'un autre tiers des retraité-e-s n'atteint même pas le niveau de revenu permettant de garantir les moyens de subsistance.

L'abaissement du taux de conversion à 6% entraînerait une réduction des rentes pour tou-te-s – que l'on soit jeune ou plus âgé-e! Seules 15 cohortes de transition, classes d'âges proches de la retraite, devraient toucher un supplément pour compenser la perte de rente, mais pas toutes, loin de là! Moins de 50% des femmes et seulement 25% de toutes les personnes concernées bénéficieraient du supplément complet de 200 francs par mois. Toutes les personnes ne faisant pas partie de ces 15 cohortes ne toucheraient rien. Mais elles paieraient par le biais de déductions salariales plus élevées pour obtenir finalement une rente plus basse. Il est particulièrement choquant que ce soient justement les salaires à partir de 150 000 francs qui ne contribueraient pas à la réforme, alors que ce sont ces salaires qui bénéficient déjà des rentes les plus élevées.

Cette réforme devrait être auto-financée par le biais du système de financement par capitalisation. Ainsi, le défaut fondamental du système du 2^e pilier demeure et a pour conséquence qu'un salaire bas génère une rente basse et qu'un salaire élevé génère une rente élevée. Et pour les personnes touchant de bas salaires, la situation deviendrait très coûteuse sans l'application du système de financement par répartition: Les personnes à bas et moyens revenus devraient supporter jusqu'à 200 francs de cotisations supplémentaires, alors que leur pouvoir d'achat est déjà en baisse en raison de l'augmentation des primes d'assurance-maladie et de la non-compensation du renchérissement dans le 2^e pilier. Mais avec le petit prélèvement de 0,5% sur l'ensemble du salaire prévu par le compromis des partenaires sociaux, les salarié-e-s dont le salaire annuel s'élève à 25'000 francs auraient tout juste payé 10 francs de cotisations supplémentaires par mois pour le supplément de 200 francs. C'est une différence décisive pour un petit budget! Malgré des cotisations élevées, la rente reste toujours faible à l'âge de la retraite.

Voici un exemple de calcul approximatif: une rente AVS médiane de 1'800 francs par mois et une rente du 2^e pilier de 400 francs par mois donnent une rente mensuelle de 2'200 francs; la personne de cet exemple continue donc à dépendre des prestations complémentaires. Une personne touchant un bas salaire paierait 200 francs de cotisations en plus par mois, mais son salaire diminuerait simultanément de 10%, et elle resterait encore dépendante des subventions de l'Etat une fois à la retraite. La personne concernée aura ainsi vécu sa vie dans des conditions précaires et, par le biais de ses cotisations, elle n'aura finalement allégé que les prestations complémentaires. C'est une situation indigne!

Les membres du SSP seraient fortement impacté-e-s par ce projet. En effet, notre syndicat organise une majorité de femmes, dont beaucoup travaillent à temps partiel pour pouvoir assumer leurs obligations familiales ou sont actives dans des métiers «typiquement féminins», comme ceux des lieux d'accueil de l'enfance ou du domaine des soins. Il est vrai que ces femmes exercent des métiers qui ont une importance systémique, comme nous le savons depuis la crise sanitaire liée au Covid-19. Mais elles touchent des salaires bas, qui devraient être revalorisés depuis longtemps. En guise de remerciements, elles toucheraient des rentes basses, qu'elles devraient par-dessus le marché financer en versant des cotisations élevées.

Les formidables améliorations pour les femmes que la partie adverse met en avant sont de la poudre jetée aux yeux. Les personnes touchant de bas salaires, dont beaucoup de femmes, sont même doublement lésées: elles recevraient une rente basse, financée par des déductions salariales élevées et auraient donc moins d'argent à disposition pour le ménage.

En lançant le référendum, nous avons l'opportunité de faire couler ce projet mauvais et coûteux. C'est également le conseil que donnent bon nombre d'expert-e-s en matière de caisses de pensions, étant donné que ce projet de réforme engendrerait à nouveau des coûts administratifs élevés. Or, environ 7 milliards par an vont déjà dans les poches des assurances plutôt que dans les rentes, ce qui ne fait qu'aggraver le projet.

Au lieu d'investir 3 milliards dans cette réforme ratée, nous ferions mieux d'investir ce montant dans l'AVS! Grâce à son système de financement par répartition, elle représente l'assurance la plus sûre, la plus équitable et la plus avantageuse sur le plan financier, une assurance qui profite à 90% de la population et à laquelle les 10% des personnes les plus riches versent leur contribution solidaire. Sans un système de financement par répartition, les bas salaires ne permettraient jamais de toucher une rente d'un montant digne. C'est ce que la majorité libérale-conservatrice de l'époque avait encore concédé lors de la création de l'AVS. Mais qu'en est-il aujourd'hui?

Disons NON à cette réforme de la LPP, retournons au compromis des partenaires sociaux et engageons-nous vigoureusement en faveur de «l'initiative pour une 13^e rente AVS», qui est une étape importante vers une rente digne pour tou-te-s!